

Extrait de l'Atlas des Chemins Vicinaux  
de la commune  
d'Olignies.



Approuvé pour être annexé à  
l'arrêté royal du 17 février 1868.

Le Ministre de l'Intérieur.

Signé A. Vandenpeereboom.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire général  
du Ministère de l'Intérieur.



Geon

Certifié conforme par le soussigné Geon.  
Rapporteur.

Paul-Jules Etienne, le vingt février 1868

Seigneur

Geon

Vu